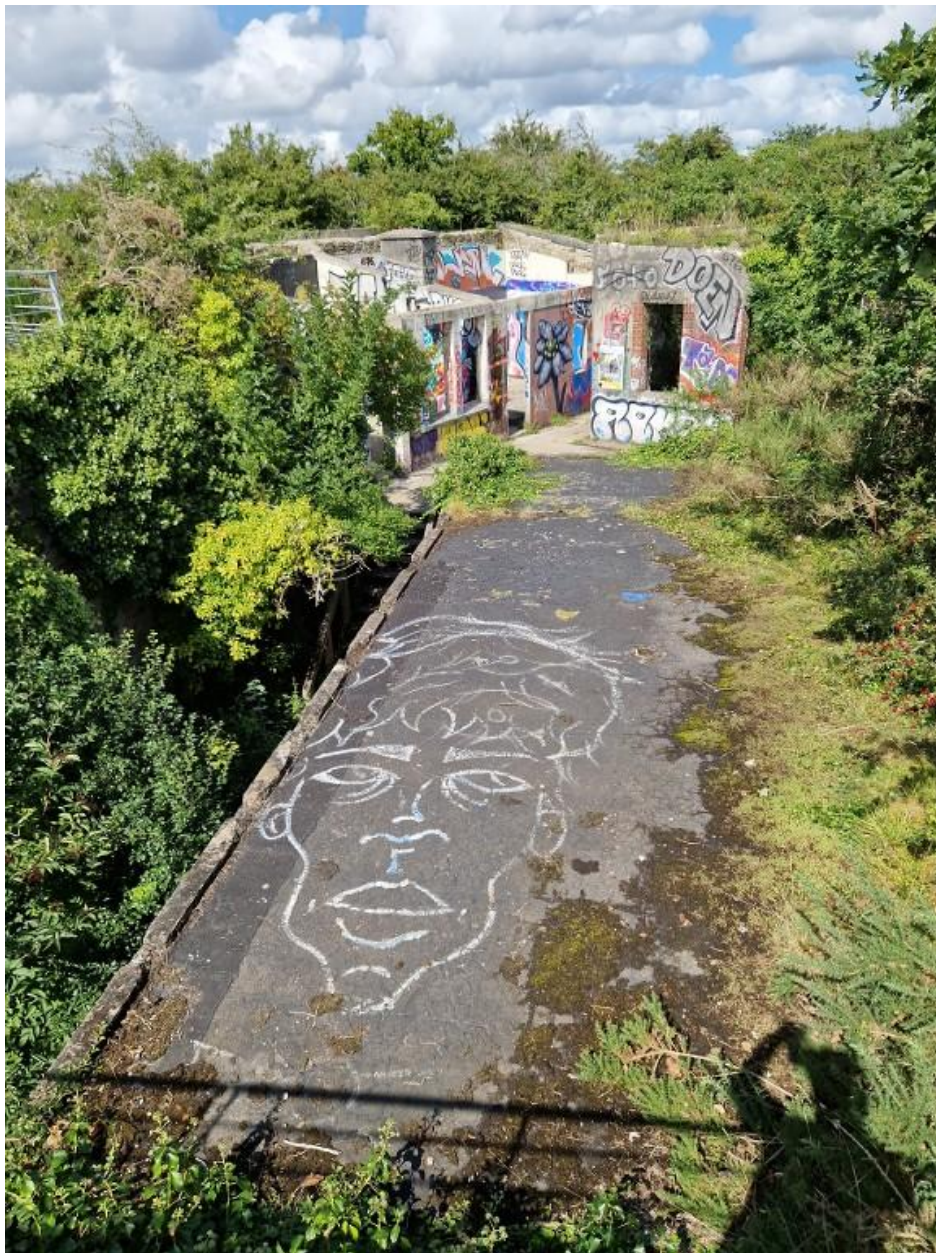




Vue des bâtiments implantés dans la cour de la redoute (état en 2024). Au premier plan, l'usine électrique du poste photo-électrique. Les murs des bâtiments sont régulièrement tagués

IVR53_20242911066NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation